

2025

TR
R
O
R
A
R

FORMER LES FORCES DE SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

**BILAN DU PROJET RÉGIONAL
DE FORMATION 2024**



Précisions terminologiques

/ Selon les études de victimations, les femmes subissent des violences conjugales de manière largement disproportionnée par rapport aux hommes. Par ailleurs, les agresseurs sont dans leur très large majorité des hommes. Pour être en adéquation avec ces statistiques, ce rapport d'évaluation adopte la terminologie « femmes victimes » et « auteurs », sans omettre qu'une partie des hommes peuvent être également victimes de violences conjugales.

/ De la même façon, les personnes en posture d'animation des formations étaient dans leur très grande majorité des femmes, professionnelles des associations spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales. Le rapport utilisera donc l'expression générique « les formatrices » pour refléter cette réalité.

/ Au fil du rapport, les sigles suivants seront employés :

- PN : police nationale*
- GN : gendarmerie nationale*
- PM : polices municipales*
- JOP : Jeux olympiques et paralympiques*

MOTS D'INTRODUCTION 02

1

CONTEXTE ET ÉLÉMENTS STRUCTURELS

DU PROJET RÉGIONAL EN 2024 03

Les acteurs et actrices du projet 04

La liste des associations 04

Le budget 05

La coordination du Centre Hubertine Auclert 05

Une journée de formation-type 06

2

LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES EN 2024 07

Répartition géographique des formations et des stagiaires 08

Des stagiaires aux profils et expériences variées 10

Genre 10

Ancienneté au sein des forces de sécurité 11

Rôle de management, de responsabilité d'équipe 11

Travail de jour et travail de nuit 12

Une connaissance encore trop limitée des violences conjugales

et des associations d'accueil des victimes 13

Connaissance des associations avant la formation 13

Formation initiale sur les violences conjugales 14

Formation continue sur les violences conjugales 15

3

LES RÉSULTATS 16

La très forte satisfaction des stagiaires concernant

les formations : une donnée toujours d'actualité en 2024 17

Répartition des stagiaires selon leur modalité de présence

en formation : volontariat ou convocation hiérarchique 17

Une évaluation sur quatre critères :

contenu, pédagogie, durée, outils partagés 18

Les points forts de la formation identifiés par les stagiaires 21

Les pistes d'amélioration de la formation identifiées par les stagiaires 21

Les formations : des outils professionnels indispensables 22

Ce que les stagiaires déclarent avoir appris lors des formations 22

Ce que les stagiaires disent intégrer dans leur pratique professionnelle 23

CONCLUSION 24

RECOMMANDATIONS 25

APPEL AUX MAIRES ET AUX ÉLUES ET ÉLUS LOCAUX,

APPEL À AMBITIONS COMMUNES ! 28

ANNEXES 29

SOMMAIRE

MOTS D'INTRODUCTION

7

Données 2018 et 2023 issues des publications du ministère de l'Intérieur : *Info Rapide n°12*, « Les violences conjugales en 2018 », ministère de l'Intérieur, 2019 ; *Info Rapide n°44*, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023 », ministère de l'Intérieur, 2024.

Depuis 2021, le Centre Hubertine Auclert mène un vaste projet, pionnier, de formation des forces de sécurité en Île-de-France. Impulsé et soutenu financièrement par le conseil régional d'Île-de-France, il s'est développé en intégrant de plus en plus de personnels : 2 171 policières et policiers, 486 gendarmes, 611 agentes et agents au sein des polices municipales, soit au total 3 268 agentes et agents en trois éditions. À ce titre, l'édition 2024 marquait le retour des polices municipales dans le dispositif.

Il faut dire aussi que les chiffres nous obligent ! Depuis 2018, le nombre de plaintes déposées par des femmes pour violences de leur partenaire (ou ex) a plus que doublé (+ 112 %)¹. Il est donc essentiel que les forces de sécurité qui, au quotidien, recueillent cette parole soient parfaitement formées tout au long de leur carrière. Le dispositif requiert nécessairement de l'engagement de la part de toutes et tous, ainsi que des moyens !

En cela, l'édition 2024 marque une première étape via l'accroissement du co-financement de l'État, notamment à travers la participation budgétaire de la préfecture de police de Paris. **Un engagement qui doit toutefois encore se poursuivre et s'intensifier : la pérennisation du projet dépend aujourd'hui de l'implication financière de l'État, sur le long terme, dans la formation de ses agentes et agents.**

Autre fait remarquable dans cette édition 2024 : la dimension coopérative et partenariale. Si la coordination est assurée par le Centre Hubertine Auclert pour permettre la continuité et la cohérence des actions ;

il est important de saluer le soutien des partenaires institutionnels (conseil régional d'Île-de-France, préfecture de police de Paris, Région gendarmerie Île-de-France) dans le financement et la mobilisation des effectifs, ainsi que la participation et l'engagement des associations spécialisées pour assurer les formations sur le terrain.

Fort de cette dynamique partenariale, ce projet collectif présente en 2024, dans la lignée des éditions précédentes, d'excellents résultats. En dépit d'un contexte exceptionnel dû à l'accueil des JOP à Paris, 26 associations se sont mobilisées pour animer 65 formations, que les 731 bénéficiaires ont jugées « satisfaisantes ou très satisfaisantes » à plus de 98 %.

Ces premiers retours confirment l'impact notable du dispositif : c'est une vraie reconnaissance de l'expertise et de l'engagement féministe du Centre Hubertine Auclert ainsi que des associations formatrices ! Les violences conjugales, violences machistes et patriarcales s'il en est, doivent être combattues comme telles.

Nous vous invitons à découvrir dans ce bilan les résultats détaillés de l'édition 2024, et à quel point ils légitiment le besoin pérenne de formation. **Avec un objectif simple et concret : continuer, toutes et tous ensemble, à mieux accueillir, orienter et protéger les femmes victimes de violences.**

(2) CENTRE HUBERTINE AUCLERT
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes



—
**CONTEXTE
ET ÉLÉMENTS
STRUCTURELS**
DU PROJET
RÉGIONAL
EN 2024

LES ACTEURS ET ACTRICES DU PROJET

Le Centre Hubertine Auclert

- / la coordination
- / le suivi
- / l'évaluation du projet

Les formatrices

26
**ASSOCIATIONS
SPÉCIALISÉES**
porteurs d'une
double expertise dans
l'accompagnement
spécialisé des victimes
de violences conjugales
et dans la formation
professionnelle

Les forces de sécurité

de tous les
départements franciliens
(police nationale,
gendarmerie nationale
et polices municipales)

Les financeurs principaux

Le conseil régional
d'Île-de-France
(initiateur du projet)
et l'État

LA LISTE DES ASSOCIATIONS

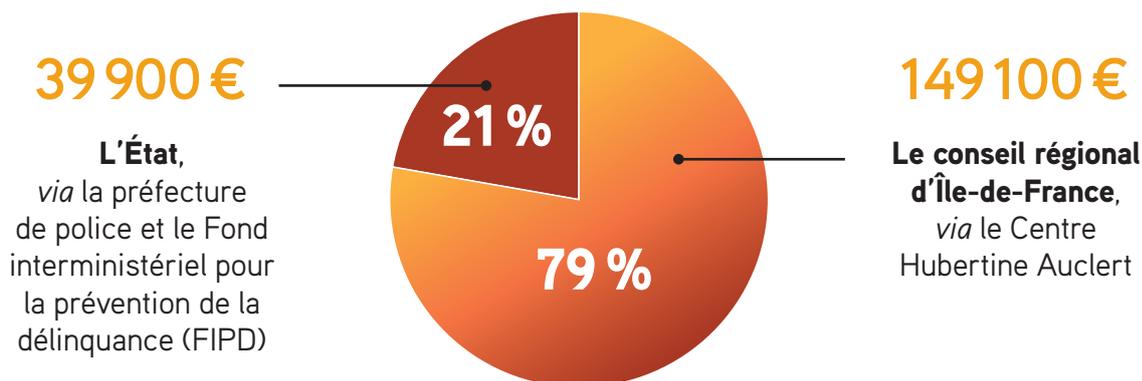
Les 26 associations locales impliquées dans le projet régional de formation des forces de sécurité en Île-de-France en 2024

- / L'Archipel Wo.men Safe
- / Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) 75
- / CIDFF 78
- / CIDFF 92 Nord
- / CIDFF 92 Sud
- / CIDFF 93
- / CIDFF 94
- / CIDFF 95
- / CIDFF Sud-Est Francilien (SEF)
- / Centre Flora Tristan
- / Droits d'urgence
- / Elle's imagine'nt
- / En avant toute(s)
- / L'Escale – Solidarité Femmes
- / Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)
- / Fédération régionale des CIDFF en Île-de-France (FR-CIDFF-IDF)
- / Femmes Solidarité 91 – Association Communauté Jeunesse
- / Halte aide aux femmes battues (HAFB)
- / Libres terre des femmes
- / Médée
- / Maison des femmes #Restart - Saint-Denis
- / Olympe
- / Paroles de femmes – Le Relais
- / SOS femmes 93
- / Tremplin 94 Solidarité Femmes
- / Union régionale Solidarité Femmes Île-de-France (URSF IDF)

(4) **CENTRE HUBERTINE AUCLERT**
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes

LE BUDGET

LES PARTIES PRENANTES DU BUDGET



LA COORDINATION DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

ANIMATION

5 temps d'échanges de pratiques entre associations formatrices, autour des contenus et des stratégies de formation, des éventuelles difficultés rencontrées

OUTILLAGE

15 colis de ressources aux associations regroupant près de **11 000 outils** (dont plus de 8 000 violentomètres), afin de les partager aux agentes et agents sur le terrain

VALORISATION

Renouvellement et numérisation d'outils méthodologiques (questionnaires à chaud) afin d'approfondir l'analyse quantitative du projet

Présentation des résultats du projet de formation depuis 2021 lors de l'événement « Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides : retour d'expérience des forces de sécurité 5 ans après le Grenelle des violences conjugales » le 5 novembre 2024

UNE JOURNÉE DE FORMATION-TYPE

MODALITÉS



1
JOURNÉE
en présentiel
(6 à 7 heures)



8 à 15
STAGIAIRES
sur volontariat
ou convocation



**PÉDAGOGIES
PARTICIPATIVES**
vidéo-débat, quizz,
mise en situation,
exercice en groupe, etc.



**MISE À
DISPOSITION**
d'un module-pilote et
d'un programme de formation²

3 OBJECTIFS CLÉS

Renforcer les capacités des agentes et agents des forces de sécurité à :

- 1 Mieux comprendre** les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités ;
- 2 Mieux accueillir** les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole ;
- 3 Mieux orienter** les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales.

2

Voir en annexes.

(6) **CENTRE HUBERTINE AUCLERT**
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes



—
**LE PROFIL DES
BÉNÉFICIAIRES**
EN 2024

3

Voir en annexes.

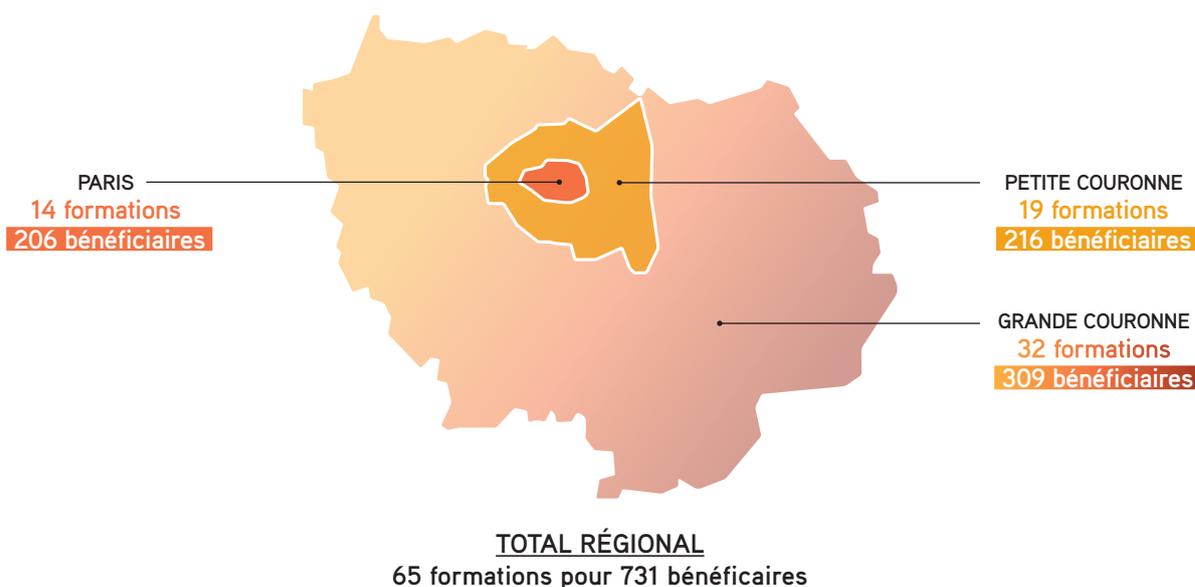
Méthodologie de collecte d'informations

Les données quantitatives présentées dans cette partie sont tirées de l'analyse approfondie de 604 questionnaires « à chaud³ », individuels et anonymes, remplis par les stagiaires à la fin de leur formation. Le décalage entre le nombre de questionnaires analysés et le nombre total de bénéficiaires des formations (731) s'explique par le caractère non obligatoire de ces questionnaires. S'ils étaient bien systématiquement distribués aux stagiaires en fin de journée, ces derniers et dernières pouvaient choisir de ne pas les retourner aux formatrices.

Par ailleurs, certaines questions étant « à choix multiple », elles engendrent de facto des réponses plurielles de la part de certains stagiaires et donc des totaux supérieurs à 100 %. Enfin, pour des raisons de praticité, le Centre Hubertine Auclert fait le choix d'un arrondi à l'unité pour la présentation des données.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FORMATIONS ET DES STAGIAIRES

Carte francilienne de la répartition des formations et des bénéficiaires, en 2024



(8) CENTRE HUBERTINE AUCLERT
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes

Tableau détaillé de la répartition des formations PN, GN et PM par département, en 2024

Départements	Nombre de formations PN	Nombre de stagiaires PN	Nombre de formations GN	Nombre de stagiaires GN	Nombre de formations PM	Nombre de stagiaires PM	Total formations	Total stagiaires
75	7	105	-	-	7	101	14	206
92	1	26	-	-	3	29	4	55
93	1	7	-	-	8	88	9	95
94	0	0	-	-	6	66	6	66
77	3	21	2	14	5	55	10	90
78	4	38	2	29	5	57	11	124
91	3	23	3	22	2	19	8	64
95	2	18	0	0	1	13	3	31
Total	21	238	7	65	37	428	65	731

Ces données permettent d'établir deux constats :

/ Malgré la disponibilité fortement réduite de l'ensemble des acteurs et actrices du projet, liée aux JOP, **un nombre non négligeable de formations a pu avoir lieu en 2024** ;

/ **D'assez fortes disparités territoriales ont persisté en 2024**. Comme les années précédentes, celles-ci ont des origines plurielles : les modalités de fonctionnement in-

terne des forces de sécurité (disponibilités variables, choix de mobilisation par convocation ou par volontariat, historicité des liens avec les associations) ; la présence inégale d'associations spécialisées sur le territoire francilien ; et enfin deux choix politiques forts du Centre Hubertine Auclert dans la mise en place du projet cette année : la (ré)inclusion des PM et la mise en avant des formations sur les territoires ruraux.

DES STAGIAIRES AUX PROFILS ET EXPÉRIENCES VARIÉES

4

Voir le rapport *Former les forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. Bilan du projet régional de formation 2023*, Centre Hubertine Auclert, 2024.

5

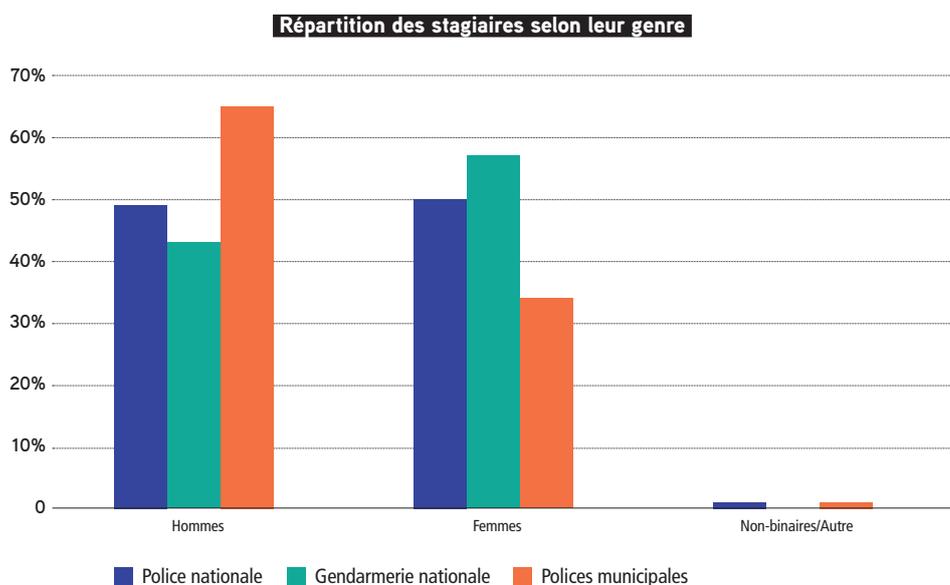
Ibid.

6

Voir le rapport *Sécurité et société*, édition 2021, Insee Références, Insee, 2021, p. 164.

Ces données permettent de questionner les incidences éventuelles des profils des stagiaires mobilisés et mobilisées sur leur réception des contenus de formation, et donc *in fine* sur leur prise en charge des femmes victimes de violences en aval de la formation.

Genre

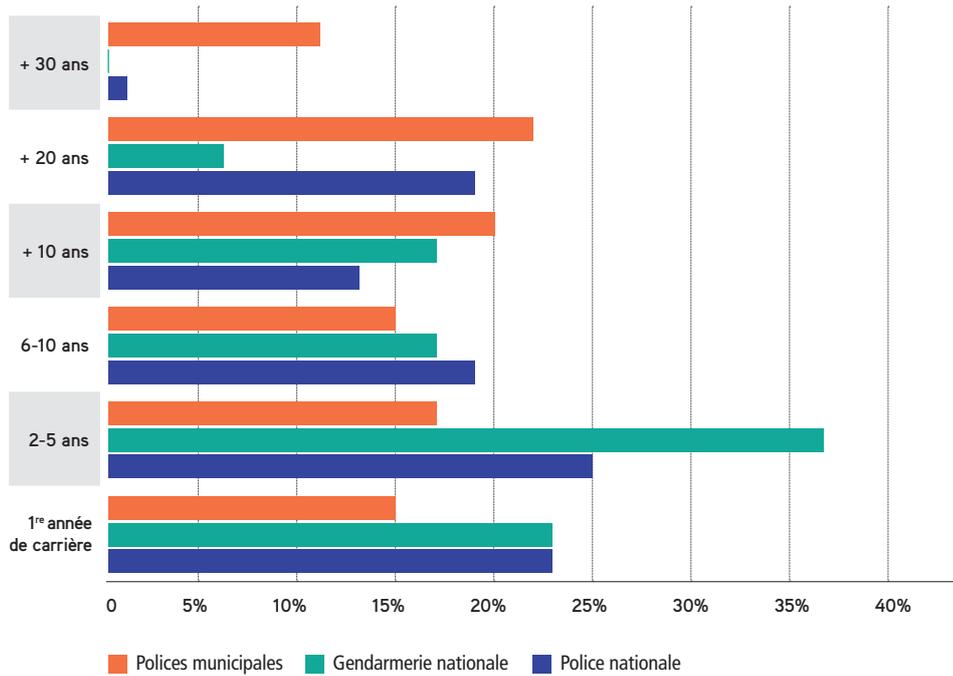


La répartition genrée des stagiaires s'avère différente selon l'appartenance professionnelle : elle est égalitaire au sein de la PN (comme en 2023⁴), plus féminine au sein de GN (soit l'inverse de 2023⁵), et plus masculine au sein des PM. Comme en 2023, il est à nouveau notable qu'au sein des PN et GN, la part d'agentes bénéficiaires des formations est bien supérieure à leur proportion au sein des forces de sécurité en général (qui s'élève, en 2019 et selon l'Insee, à 21 %, et même à 27 % chez les moins de 30 ans⁶).

Deux hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cet écart : celle d'**un intérêt accru des gendarmes femmes et des policières pour le sujet de la formation** comparativement à leurs collègues hommes ; mais aussi celle d'**une plus forte désignation des agentes aux missions de référentes** à l'accueil spécialisé des femmes victimes de violences par les hiérarchies, ce qui se refléterait ensuite en formation.

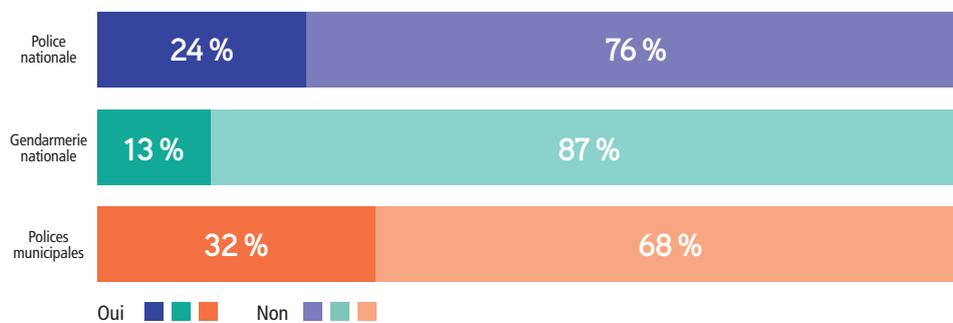
Ancienneté au sein des forces de sécurité

Répartition des stagiaires selon leur expérience professionnelle



Rôle de management, de responsabilité d'équipe

Part des stagiaires déclarant un rôle de management ou de responsabilité d'équipe



7

Rapport de l'édition 2023, *op cit.*

8

Lois des 15 avril 1999 et 25 mai 2021 sur le cadre d'organisation et les missions des polices municipales. Les effectifs ont augmenté de 35 % entre 2002 et 2010, et de 18 % entre 2010 et 2018, contre seulement 3 % (sur la période 2010-2018) pour la police et la gendarmerie nationales. Pour aller plus loin, voir l'article « [Polices municipales : des effectifs plus nombreux pour des missions accrues](#) », Vie-publique.fr, 14 novembre 2024 [consulté le 17 février 2025] ; ainsi que le rapport (et sa synthèse) [Les polices municipales](#), Cour des Comptes, 2020.

9

Centre Hubertine Auclert, synthèse du *Diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans trois commissariats de Paris et de la petite couronne*, préfecture de police de Paris, 2019.

Il existe une grande variété d'expériences professionnelles parmi les stagiaires, de la sortie de formation initiale jusqu'à la fin de carrière. Comme en 2023⁷, les stagiaires déclarant 5 ans ou moins d'expérience professionnelle sont majoritaires au sein de la PN et de la GN. Cela se reflète pour ces deux groupes dans la faible proportion de stagiaires déclarant un rôle de management ou de responsabilité d'équipe (et ce de façon plus marquée encore au sein de la GN).

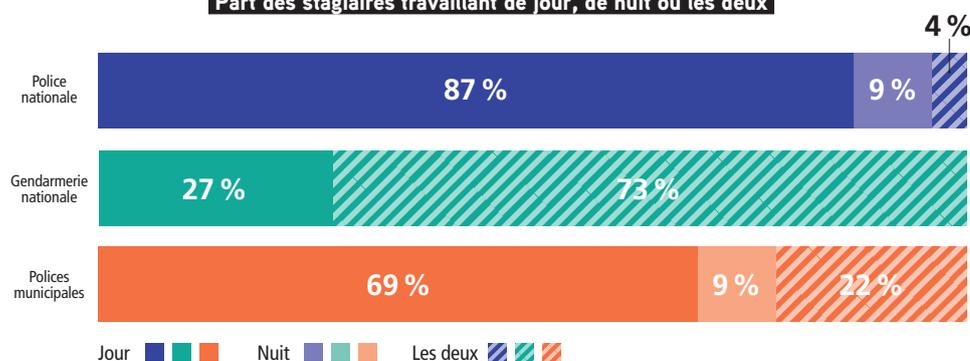
L'équilibre est différent au sein des PM où la répartition apparaît beaucoup plus égalitaire, avec près d'un tiers des stagiaires déclarant 5 ans ou moins d'expérience, un tiers déclarant entre 6 et 20 ans, et un tiers déclarant plus de 20 ans. Une hypothèse qui pourrait

expliquer cette différence est le développement relativement récent des PM en France⁸, qui recrutent parfois des professionnelles et professionnels en reconversion.

La présence des stagiaires aux expériences professionnelles plus longues est très positive et doit être encouragée : elles et ils sont en effet souvent détenteurs et détentrices d'une influence plus importante au sein d'un groupe, ce qui peut donc permettre une meilleure diffusion des bonnes pratiques professionnelles abordées en formation auprès des collègues qui n'ont pu en bénéficier.

Travail de jour et travail de nuit

Part des stagiaires travaillant de jour, de nuit ou les deux



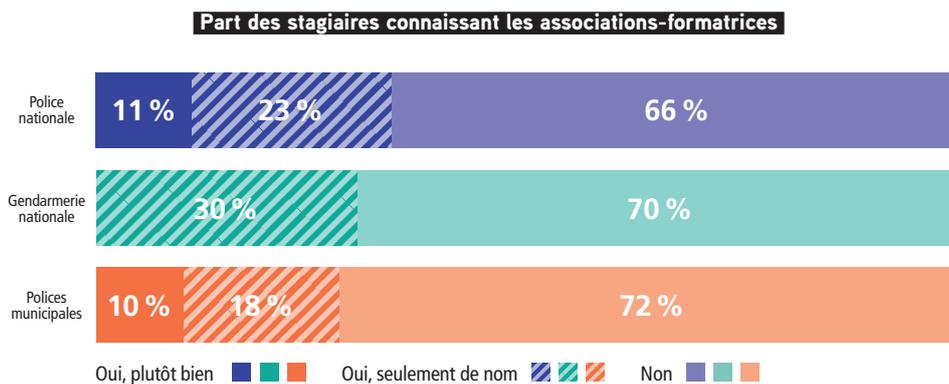
À la suite de son diagnostic⁹ révélant notamment les **besoins spécifiques des policières et policiers travaillant de nuit**, le Centre Hubertine Auclert a travaillé à l'organisation de formations dédiées. En 2024, toutefois, la disponibilité réduite des agentes et agents, liée aux JOP, a rendu plus complexe cet objectif : une seule formation PN s'est déroulée de nuit. Toutefois, un certain nombre d'effectifs de nuit ont pu avoir accès à une formation en journée, à la suite de l'aménagement de leur emploi du temps. **Au total, ce sont donc environ 13 % des stagiaires PN bé-**

néficiaries d'une formation en 2024 qui déclarent travailler de nuit (pour tout ou partie de leur temps de travail).

Au sein des forces de GN et des PM, la problématique est différente : de nombreuses agentes et agents déclarent travailler à la fois de jour et de nuit (elles et ils sont même largement majoritaires en GN). L'accès à la formation (et, *in fine*, la mobilisation des compétences et des ressources en situation sur le terrain la nuit) est ainsi facilité.

UNE CONNAISSANCE ENCORE TROP LIMITÉE DES VIOLENCES CONJUGALES ET DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DES VICTIMES

Connaissance des associations avant la formation



Les stagiaires déclarent dans l'ensemble une très faible connaissance des associations spécialisées franciliennes et de leurs activités avec les victimes. Ainsi, plus de deux tiers d'entre elles et eux déclarent ne pas connaître leur(s) association(s) formatrice(s) en amont de la session (contre 80 % en 2023).

Or, le renforcement des liens partenariaux entre les acteurs et actrices professionnelles complémentaires que sont les forces de sécurité et les associations spécialisées constitue non seulement l'un des trois objectifs majeurs du projet de formation, mais surtout le gage d'une meilleure prise en charge pour les victimes. En effet, ce sont ces associations qui –

au sein de chaque territoire – accompagnent les victimes dans leur parcours de sortie des violences et de réparation. **Il apparaît donc aujourd'hui impératif d'améliorer considérablement l'interconnaissance entre ces acteurs et actrices,** et que les forces de sécurité approfondissent leur insertion dans les écosystèmes pluriprofessionnels locaux de prise en charge des victimes.

Formation initiale sur les violences conjugales

« Les violences conjugales ont-elles été abordées dans le cadre de votre formation initiale ? »

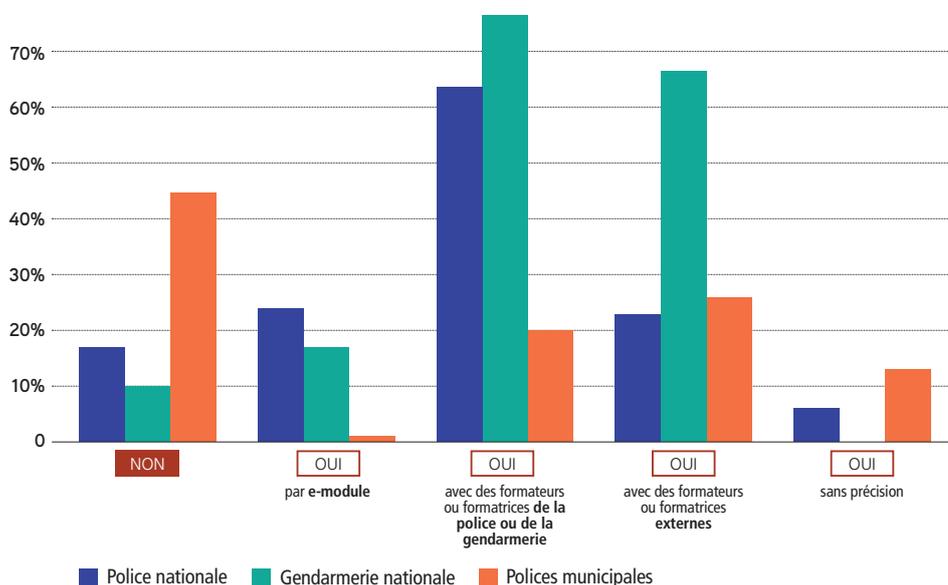
OUI NON

Si OUI / Par e-module

/ Avec des formateurs ou formatrices de la police ou de la gendarmerie

/ Avec des formateurs ou formatrices extérieures

Répartition des stagiaires selon leur formation initiale sur les violences conjugales



Note : le total des réponses n'est pas égal à 100 % étant donné les réponses multiples de la part d'un certain nombre de stagiaires.

Les réponses des stagiaires évoquent des réalités de formations initiales très variées. Pour la PN et la GN, les réponses positives sont largement prédominantes : **plus de 80 % et près de 90 % des stagiaires PN et GN, respectivement, disent avoir bénéficié de connaissances sur les violences conjugales** au cours de leur formation initiale. Cela s'explique notamment par la jeunesse relative de ces groupes : la PN et la GN ont en effet renforcé leurs politiques de formation depuis 2019 et le Grenelle contre les violences conjugales. **Si cette réalité est très positive, elle ne peut toutefois se suffire à elle-même** : les stagiaires elles et eux-mêmes déplorent des formats proposés en formation initiale se révélant encore trop souvent insuffisants, à la fois dans leur forme (durée, recours au e-module) et dans leur

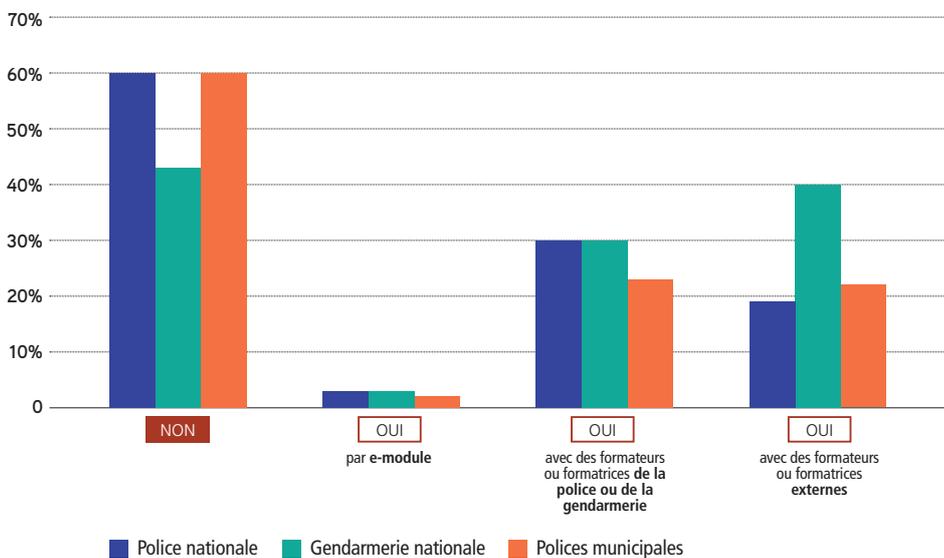
fond (nombre de stagiaires découvrent lors des sessions du projet régional des éléments de base qui devraient faire l'objet d'approfondissements dès la formation initiale).

En PM, les violences conjugales ne font pas, à ce jour, partie du cursus obligatoire de formation initiale. Le fait que plus de la moitié des stagiaires PM déclarent avoir abordé la question lors de leur formation initiale apparaît alors comme un élément positif. Toutefois, au vu de l'importance croissante prise par les violences conjugales dans la réalité du terrain à laquelle sont confrontées les agentes et agents (notamment via le développement de la coopération avec les PN/GN), il est absolument crucial que cette proportion augmente fortement dans les années à venir.

De manière générale, si des efforts notables ont été réalisés ces dernières années, la formation initiale doit encore être développée et approfondie, et ce, avant même d'être complétée par des temps de formation continue réguliers tout au long de la carrière.

Formation continue sur les violences conjugales

Répartition des stagiaires selon leur formation continue sur les violences conjugales



Note : le total des réponses n'est pas égal à 100 % étant donné les réponses multiples de la part d'un certain nombre de stagiaires.

Dans l'ensemble, la part de stagiaires déclarant avoir bénéficié de temps de formation continue apparaît relativement faible : elles et ils représentent seulement 40 % des stagiaires PN et PM, et un peu moins de 60 % des stagiaires GN. Si un facteur d'explication peut ici être la relative jeunesse du groupe (pour qui la formation initiale serait donc encore « récente »), ces données doivent néanmoins alerter. La formation continue, qui permet notamment le développement de connaissances et de compétences en interaction directe avec l'expérience tirée de la pratique du terrain, **doit être largement renforcée, en matière de fréquence comme de contenu.**

Conclusion

L'analyse détaillée des profils des stagiaires, y compris de leurs connaissances préalables des violences conjugales et des associations spécialisées, permet d'éclairer la lecture de leurs retours, et *in fine*, de mieux comprendre la façon dont elles et ils reçoivent et intègrent les formations proposées.

Cela permet également de travailler avec davantage de précision les préconisations relatives aux évolutions possibles du projet, afin d'assurer sa pertinence face aux enjeux quotidiens du terrain.

—

LES RÉSULTATS

Méthodologie de collecte d'informations

Les données présentées ci-dessous sont tirées, comme dans les parties précédentes, des réponses données par les stagiaires dans les questionnaires « à chaud¹⁰ ». Grâce à sa mise à jour au printemps 2024, le Centre Hubertine Auclert est désormais en mesure de présenter une analyse quantitative plus fine des formations et des profils de ses bénéficiaires.

Quatre premières questions, à choix multiple, permettent de quantifier la satisfaction sur le contenu abordé, la pédagogie de l'animation, la durée, ou encore les outils et documents remis en cours de formation. Ces premières données sont enrichies de quatre questions supplémentaires, également à choix multiple :

- / Les points forts de la formation (14 propositions) ;
 - / Les points d'amélioration (14 propositions) ;
 - / Les deux points importants qu'elles et ils avaient appris (19 propositions) ;
 - / Ce qu'elles et ils pensaient pouvoir intégrer dans leurs pratiques professionnelles (12 propositions).
- Chaque liste de proposition est en plus dotée d'une réponse « Autre » libre.

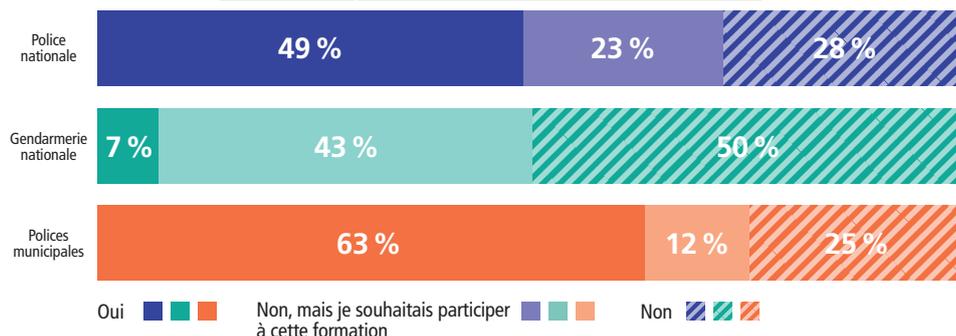
LA TRÈS FORTE SATISFACTION DES STAGIAIRES CONCERNANT LES FORMATIONS : UNE DONNÉE TOUJOURS D'ACTUALITÉ EN 2024

Répartition des stagiaires selon leur modalité de présence en formation : volontariat ou convocation hiérarchique

¹⁰

Voir en annexes.

Répartition des stagiaires selon leur réponse à la question
« Votre inscription à la formation est-elle volontaire ? »

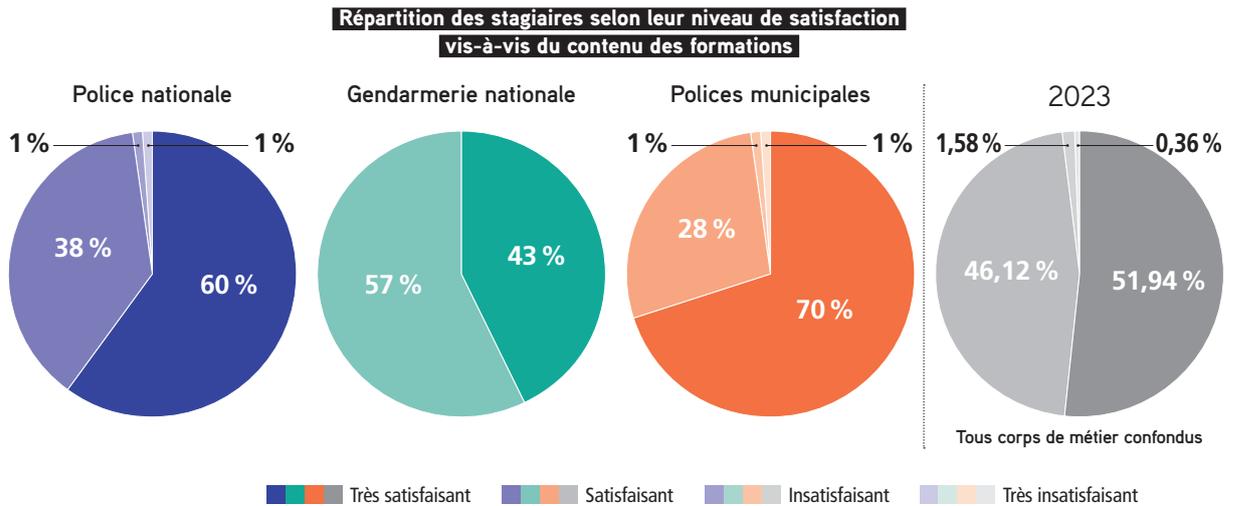


La part de stagiaires présentes et présents en formation sur la base du volontariat varie sensiblement entre les trois corps de métier : de près de moitié, et un peu supérieure, au sein de la PN et des PM respectivement, elle est extrêmement minoritaire au sein de la GN. Toutefois, lorsque qu'on additionne la part des stagiaires volon-

taires à celle des stagiaires présentes et présents sur convocation mais souhaitant assister à la formation, les écarts tendent à se réduire, avec près des trois quarts des stagiaires PN et PM, et la moitié des stagiaires GN, se reconnaissant dans cette catégorie. **Ces données éclairent la lecture des niveaux de satisfaction exprimés par les stagiaires.**

Une évaluation sur quatre critères : contenu, pédagogie, durée, outils partagés

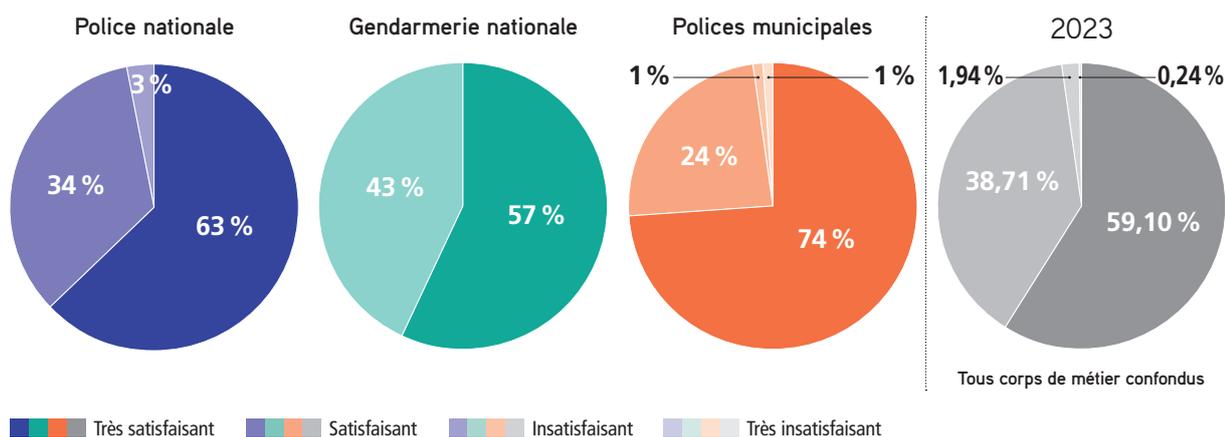
CONTENU



Les stagiaires expriment collectivement **une très large satisfaction concernant le contenu des formations**, l'estimant « très satisfaisant » ou « satisfaisant » pour la quasi-intégralité d'entre elles et eux. Il est toutefois notable que, pour la PN et la PM (corps professionnels très majoritaires en 2024), la seule part de stagiaires estimant le contenu « très satisfaisant » est assez supérieure à celle de la GN, mais également à celle exprimée globalement lors des éditions précédentes.

PÉDAGOGIE ET ANIMATION

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis de la pédagogie et de l'animation des formations

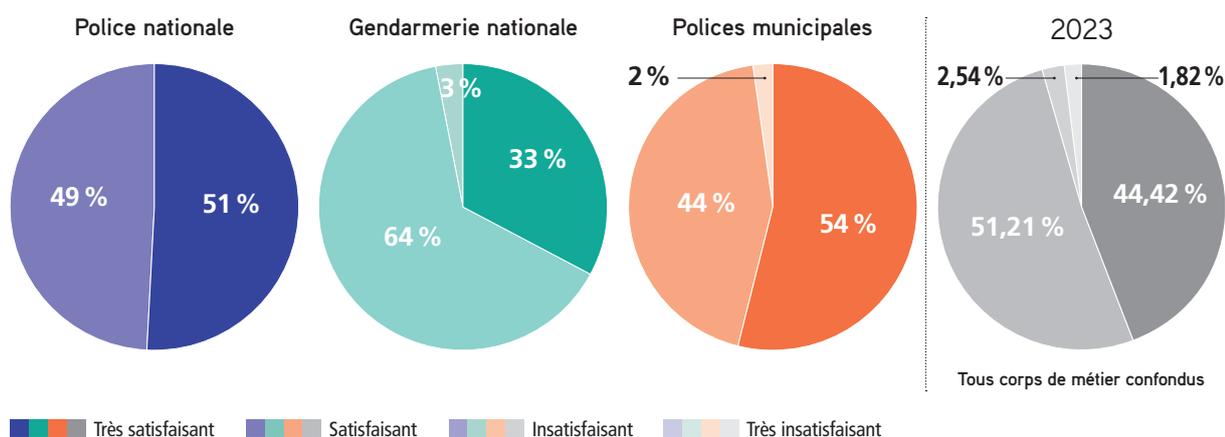


Les stagiaires, à la quasi-unanimité, **plébiscitent également les qualités de pédagogie et d'animation des formatrices**. Au-delà ce constat déjà très positif, il apparaît à nouveau notable de relever l'accroissement de la seule part des stagiaires estimant ces deux données « très satisfaisantes » par rapport à l'année 2023¹¹, pour se rapprocher des équilibres exprimés en 2021-2022¹².

¹¹ Rapport de l'édition 2023, *op cit.*

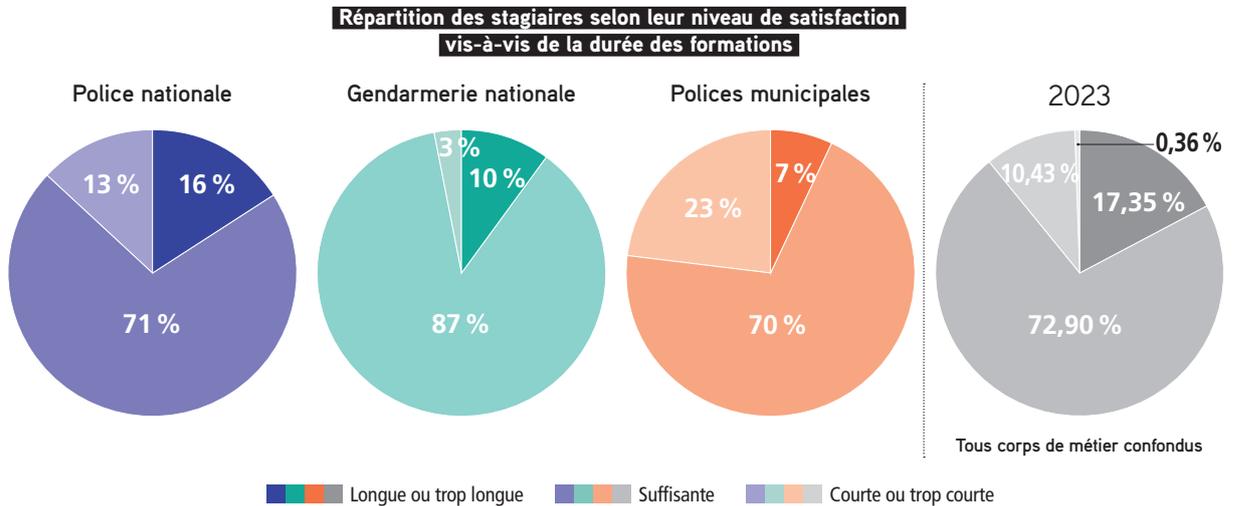
OUTILS PARTAGÉS

Répartition des stagiaires selon leur niveau de satisfaction vis-à-vis des outils partagés lors des formations



Les stagiaires expriment similairement **une grande satisfaction concernant les outils distribués**, presque tous et toutes les considérant « très satisfaisants » ou « satisfaisants ». Une fois de plus, il est remarquable que la seule part des stagiaires PN et PM estimant ces outils « très satisfaisants » soit en hausse comparée aux résultats globaux des éditions précédentes¹³. Cet équilibre semble toutefois inversé pour les stagiaires GN, pour qui les retours – s'il restent positifs – apparaissent comparativement moins enthousiastes.

DURÉE



12

Voir le rapport *Former les forces de sécurité à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. Bilan du projet régional de formation 2021-2022*, Centre Hubertine Auclert, 2022.

13

Rapport de l'édition 2023, *op cit.* ; *Ibid.*

Enfin, concernant la durée des formations, les stagiaires expriment **le sentiment majoritaire d'un temps de formation ajusté à leurs besoins**. Les agentes et agents exprimant des perceptions contraires sont minoritaires, et les équilibres entre les perceptions d'une formation qui serait « longue ou trop longue » ou « courte ou trop courte » diffèrent selon les corps de métiers. Ces avis divergents portent toutefois souvent une part d'analyse commune, autour de la densité des enjeux et notions transmises dans le temps restreint des formations d'une journée.

Conclusion

De manière générale, **les retours des stagiaires confirment l'excellente réception des formations en 2024, dans la lignée des éditions précédentes**. Diverses hypothèses, complémentaires les unes des autres, peuvent être formulées concernant l'accroissement de la part la plus enthousiaste des stagiaires. D'abord, la solidification des partenariats entre les associations, les forces de sécurité, et le Centre Hubertine Auclert ; à laquelle s'ajoute une tendance à une plus grande implication des hiérarchies intermédiaires au sein des forces de sécurité. Ensuite, une possible meilleure identification des attentes des stagiaires, ainsi qu'une expérience croissante des associations dans la formation des agentes et agents.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que la formation sur les violences conjugales reste globalement une nouveauté en PM, instaurant possiblement une « propension à la satisfaction » plus importante de ces effectifs, comparativement plus souvent démunis, que leurs homologues PN et GN.

Les points forts de la formation identifiés par les stagiaires

Lorsque interrogées et interrogés sur les points forts de la formation, les stagiaires mettent en avant plusieurs points. Malgré une certaine variété dans les réponses (chacune des quatorze propositions du questionnaire réunit au moins 15 % des répondantes et répondants, à l'exception de celle relative au manque de points forts de la formation), quatre propositions réunissent entre la moitié et un tiers des stagiaires. Il est d'ailleurs très intéressant d'observer la correspondance entre ces propositions, et les principaux objectifs du projet de formation : trois d'entre elles concernent la compréhension du phénomène des violences conjugales, et la quatrième les bonnes pratiques professionnelles au contact des victimes. La pertinence du projet en est donc soulignée.

Cependant, si ces retours soulignent combien les formations du projet répondent à un besoin de formation réel, ils semblent en parallèle attester d'un manque de connaissances important sur des notions fondamentales.

Les pistes d'amélioration de la formation identifiées par les stagiaires

Lorsque interrogées et interrogés sur les possibles pistes d'amélioration de la formation, les stagiaires apparaissent plus unanimes. La moitié d'entre elles et eux indique en effet ne pas identifier de points à améliorer, une affirmation à relier aux très forts niveaux de satisfaction exprimés sur le contenu et la pédagogie des formations. De plus, aucune des autres propositions évoquées dans le questionnaire ne rassemble plus de 10 % des stagiaires. Par exemple, les propositions relatives à la présentation des

46 % des stagiaires

identifient la proposition
« L'explication des différentes formes des violences conjugales »
COMME UN POINT FORT DE LA FORMATION

Identification par les stagiaires d'autres propositions
comme étant des points forts de la formation

38 %

« Les apports théoriques sur les mécanismes des violences conjugales »

34 %

« Les apports théoriques sur les conséquences des violences conjugales »

33 %

« Les échanges autour des bonnes pratiques professionnelles pour l'accueil des victimes et le recueil de la parole »

50 % des stagiaires

choisissent la proposition
« Je ne trouve pas que la formation ait de points à améliorer »
AUCUNE AUTRE PROPOSITION
ne réunit plus de 10 % des stagiaires

données chiffrées sur les violences conjugales, aux apports théoriques sur le droit et la loi, ou encore aux échanges autour des bonnes pratiques professionnelles, ne rassemblent chacune que 8 % des agentes et agents.

LES FORMATIONS : DES OUTILS PROFESSIONNELS INDISPENSABLES

Ce que les stagiaires déclarent avoir appris lors des formations

Au-delà de l'identification et de la mesure des points de satisfaction et de progression, il apparaît pertinent de questionner **les sessions de formation du projet en tant qu'outils professionnels** ; notamment en essayant de déterminer leur incidence sur les pratiques quotidiennes des agentes et agents.

Ainsi, lorsque interrogées sur ce qu'elles et ils ont appris, les stagiaires apparaissent partagées et partagés, et leurs réponses à nouveau multiples. **Aucune des dix-neuf propositions du questionnaire ne réunit plus d'un quart des stagiaires, mais dix d'entre elles en réunissent au moins un sixième.** Parmi ces dix propositions, six sont directement relatives à des éléments de connaissance théorique fondamentaux, trois sont liées au rôle des associations auprès des victimes et aux enjeux de la bonne orientation ; et la dernière proposition concerne les bonnes pratiques professionnelles des agentes et agents au contact de victimes.

Les propositions relatives à des éléments d'approfondissement sont moins choisies. **À nouveau, les retours des stagiaires permettent donc de confirmer la pertinence des formations, à l'aune des trois objectifs annoncés.**

24 %
des stagiaires

indiquent avoir appris
« Le cycle des violences conjugales »

D'autres informations que les stagiaires indiquent avoir apprises

23 %

« Le rôle des associations qui accompagnent les victimes de violences conjugales »

22 %

« La distinction entre conflits de couple et violences conjugales »

21 %

« L'ampleur des violences faites aux femmes (chiffres des violences, etc.) »

Ce que les stagiaires disent intégrer dans leur pratique professionnelle

Une très large majorité (près de 90 %) des stagiaires identifie plusieurs éléments des formations à intégrer dans leurs pratiques professionnelles. Quatre propositions spécifiques rassemblent ainsi plus largement que les autres, relatives à l'accueil et au recueil de la parole d'une part, et à l'orientation vers les partenaires spécialisés d'autre part. Ces enjeux correspondent en effet aux attentes les plus exprimées par les stagiaires en début de formation, qui identifient souvent ces actions comme celles où elles et ils sont le plus mis en difficulté au quotidien. Il est donc très positif de constater que les formations permettent bien aux stagiaires de progresser, confirmant par là même toute leur pertinence.

Il semble toutefois important de reconnaître que les propositions qui viennent percuter plus frontalement les idées reçues sur les violences conjugales font (beaucoup) moins consensus. Ainsi, la proposition « *Accorder une présomption de crédibilité aux femmes signalant des faits de violence de la part de leur partenaire ou ex* » ne rassemble que 11 % des stagiaires, et celle concernant « *La prise en compte des conséquences des violences sur la temporalité du dépôt de plainte (plainte tardive par rapport aux faits, retrait de plainte, refus de déposer plainte, etc.)* » uniquement 17 % d'entre elles et eux. **Il reste donc, à l'issue des formations, une marge de progression toujours identifiable pour les stagiaires, qui appelle à une poursuite de la formation continue tout au long de la carrière.**

Enfin, il doit être mentionné que près d'un ou d'une stagiaire sur dix laisse entendre que sa pratique professionnelle n'évoluera pas à l'issue des formations. Parmi elles et eux, une moitié déclare directement ne pas penser pouvoir intégrer de nouveaux éléments dans leur pratique professionnelle, et l'autre moitié choisit de ne pas répondre à la question.

52 % des stagiaires

déclarent vouloir intégrer
« La mise en place des bonnes pratiques professionnelles pour l'accueil des victimes et le recueil de la parole (formulation des questions, posture d'écoute, etc.) »

Autres éléments que les stagiaires déclarent vouloir intégrer

47 %

« L'orientation des victimes vers les associations spécialisées »

29 %

« La prise en compte des conséquences des violences lors du récit des violences par les victimes (souvenirs confus, dissociation, logorrhée, difficulté à nommer, etc.) »

29 %

« La présentation aux victimes des dispositifs juridiques de protection »

CONCLUSION

En 2025, et ce comme lors des éditions précédentes, les retours des stagiaires permettent d'établir avec certitude la pertinence des formations. Les agentes et agents qui en sont bénéficiaires déclarent en effet une meilleure compréhension des violences conjugales et de leurs mécanismes, mais également une montée en compétences en matière de posture professionnelle au contact des victimes.

Cependant, les retours des stagiaires font également apparaître des lacunes encore trop importantes à la bonne prise en charge des victimes de violences conjugales, entre persistance d'idées reçues sur la violence, les victimes et les auteurs d'une part ; et méconnaissances de bonnes pratiques professionnelles de l'autre. Ces lacunes ne peuvent être comblées par les seules sessions de formation du projet régional.

Celles-ci doivent s'insérer dans un parcours global, associant à la fois une formation initiale plus approfondie, et une formation continue constituée de séances obligatoires, répétées tout au long de la carrière. Il doit en effet être garanti aux agentes et agents des forces de sécurité à la fois le temps et les moyens d'accès aux ressources, mais également la possibilité de progresser et de se tenir à jour des évolutions. **Le bon accueil, le bon recueil de la parole et la bonne orientation des victimes sont des conditions non négociables à une prise en charge efficace de l'ensemble des victimes par les forces de sécurité. Pour atteindre cet objectif, une mobilisation financière volontariste de l'État, à la hauteur des besoins et des engagements pris, doit désormais voir le jour.**

RECOM- MANDATIONS

Le projet régional de formation des forces de sécurité franciliennes, coordonné par le Centre Hubertine Auclert, est unique en France. Il a permis, depuis sa création en 2021, la formation de plusieurs milliers d'agentes et agents¹⁴. Cette troisième édition confirme l'inscription dans la durée des résultats très positifs du renforcement des connaissances et des pratiques professionnelles des agentes et agents pour l'accueil et l'orientation des victimes des violences conjugales.

Les recommandations suivantes s'adressent à la fois aux partenaires financiers, aux responsables des forces de sécurité, et aux acteurs et actrices publiques, locales et nationales, impliqués sur ces sujets. Elles ont pour objectifs d'à la fois :

- / Mobiliser significativement les partenaires publics afin que l'appréciation partagée des formations et les engagements politiques se traduisent par un soutien financier solide, seul garant de viabilité du projet ;
- / Rappeler l'enjeu de la pérennisation des principaux acquis organisationnels sur la forme et thématiques sur le fond du projet, qui garantissent sa réussite ;
- / Et enfin, travailler à l'amélioration continue de sa mise en place à chaque étape, afin de le renforcer toujours davantage.

14

Précisément, 2171 policières et policiers, 486 gendarmes, et 611 agentes et agents au sein des polices municipales ; soit au total 3268 agentes et agents en trois éditions.

RECOMMANDATION

01

Garantir l'existence du projet en renforçant d'urgence les financements de l'État dédiés à la formation des forces de sécurité

- Pérenniser et renforcer le cofinancement de l'État, pour la formation des policiers, des policières et des gendarmes.
- Poursuivre le financement du conseil régional d'Île-de-France, initiateur du projet, dans la formation des forces de sécurité sur son territoire.

RECOMMANDATION

02

Intégrer les formations du projet dans un parcours de formation obligatoire pour les forces de sécurité

- Renforcer la formation initiale à l'accueil et la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles et/ou conjugales.
- Rendre obligatoire, pour l'ensemble des agentes et agents en contact avec les victimes, l'accès à des formations continues tout au long de la carrière intégrant spécifiquement les violences sexistes et sexuelles, dont les violences conjugales font partie intégrante. Les formations du projet régional doivent s'inscrire dans ce processus.
- Faciliter l'accès aux formations du projet régional des agentes et agents plus avancés dans leur carrière (fonctions d'OPJ¹⁵, d'encadrement ou responsables d'équipe) et des agentes et agents « de nuit », moins présents parmi les bénéficiaires malgré leur rôle prépondérant dans la lutte contre les violences conjugales.
- Conceptualiser et mettre en place un cadre de formation national sur les violences sexistes, sexuelles et conjugales pour encadrer et rendre obligatoire la formation initiale et continue des polices municipales sur l'ensemble du territoire.

– 15

Officier et officière de police judiciaire.

RECOMMANDATION

03

Pérenniser et renforcer les principaux acquis garantissant le bon fonctionnement du projet régional

- **Garantir l'animation des formations par des associations ayant une double expertise de formation et d'accompagnement des victimes de violences conjugales** afin de renforcer le travail partenarial et la création d'un réseau local entre forces de sécurité et associations spécialisées pour faciliter les orientations des victimes.
- **Maintenir et amplifier une organisation des formations qui permette une réelle appropriation des connaissances par les stagiaires** : durée, retours d'expérience, introduction et conclusion de la hiérarchie, etc.
- **Poursuivre la mise en place d'un cadrage des formations qui garantisse une réelle compréhension du phénomène et des bonnes pratiques professionnelles** : appréhension des violences conjugales comme des violences sexistes, renforcement des ateliers sur la déconstruction des stéréotypes sexistes et racistes liés aux violences, ou encore partage des ressources et informations locales sur les dispositifs d'orientation des victimes en sus des rappels sur les dispositifs de protection nationaux.

RECOMMANDATION

04

Assurer les conditions matérielles de réussite des formations

- **Renforcer des formations en équipe, de préférence sur le site de travail des agentes et agents** afin de favoriser la transformation collective des pratiques d'accueil et d'orientation des victimes.
- **Garantir la bonne transmission des informations relatives à la formation** aux stagiaires ; et les moyens et outils matériels nécessaires (salles, liste des inscriptions, vidéoprojecteur, etc.) à la bonne conduite de la formation aux formateurs et formatrices.

APPEL AUX MAIRES ET AUX ÉLUES ET ÉLUS LOCAUX, APPEL À AMBITIONS COMMUNES !

La formation des forces de sécurité, si elle doit premièrement être l'affaire de l'État, concerne aussi de plus en plus l'échelon local. Le développement des polices municipales rend en effet les maires responsables de la formation de ces agentes et agents. Et ce, notamment, sur les violences conjugales.

Alors même que les combats portés par les mouvements féministes ont permis – ces dernières années – d'inscrire cette problématique dans les politiques publiques, **le Centre Hubertine Auclert souhaite appeler les élu·es et élus locaux, et plus généralement l'ensemble des décideurs et décideuses publiques, à s'impliquer pleinement dans cette bataille.**

Les polices municipales sont chaque jour davantage mobilisées en première ligne : la prise en charge des victimes de violences conjugales implique au quotidien **accueil, recueil de la parole, et orientation des victimes**. En effet, pour une victime, être réellement écoutée, encouragée dans son récit, prise au sérieux, conseillée et orientée vers des personnes spécialisées qui peuvent l'accompagner et la protéger, est la nécessaire première étape d'un parcours de sortie des violences et de reconstruction.

Ces gestes et attitudes sont de véritables compétences professionnelles. Ils nécessitent d'être appris, compris et acquis au sein de formations initiales et continues dédiées. Or, ces formations – aujourd'hui – n'existent pas, ou trop peu, trop différemment les unes des autres, trop dépendantes de rares initiatives individuelles.

Pourtant, effectuées correctement par des agentes et agents représentant l'autorité publique, **ces compétences sauvent**. La responsabilité des professionnelles et professionnels de l'ensemble des forces de sécurité, et *a fortiori* de celles et ceux en charge de leur formation, est donc immense.

Les collectivités sont le plus souvent déjà investies dans la lutte pour l'égalité et contre les violences sexistes et sexuelles. Ce sont elles qui organisent, cofinancent et accueillent les permanences spécialisées associatives, l'hébergement et le relogement des victimes, et les diverses activités des acteurs et actrices sociales. **Ce rôle majeur, crucial, de construction du maillage territorial doit être valorisé, poursuivi et approfondi.**

Notre projet régional offre la possibilité de formations dédiées aux polices municipales, dont le coût est intégralement pris en charge grâce à l'investissement du conseil régional d'Île-de-France. Cette occasion unique en France s'inscrit pleinement dans le rôle du Centre Hubertine Auclert de mobilisation et d'animation du réseau « Territoires Franciliens pour l'Égalité ».

Rejoignez-nous !

Trois ressources du Centre Hubertine Auclert pour aller plus loin :

- / Le guide *Agir au niveau local contre les violences faites aux femmes*
- / Les précédents rapports-bilans (édition 2021-2022, et édition 2023) du projet régional de formation des forces de sécurité en Île-de-France
- / L'étude *Protéger les victimes de violences conjugales et prévenir les féminicides : retour d'expérience d'effectifs de la police nationale sur les outils et dispositifs visant à améliorer le recueil de la plainte et l'évaluation du danger*

ANNEXES



Accueillir, recueillir la parole, et orienter les femmes victimes de violences conjugales

à destination des forces de sécurité

Objectifs :

- Mieux comprendre les violences conjugales, leurs mécanismes et leurs spécificités.
- Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole.
- Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle dans la lutte contre les violences conjugales.

Deux demi-journées de 3h ou 3h30 de formation

Séquence 1 Introduction	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le déroulé de la formation • Permettre au groupe et aux formatrices de mieux se connaître, et recenser les attentes
Séquence 2 Le continuum des violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender le lien entre les inégalités femmes-hommes et les violences faites aux femmes • Prendre la mesure de l'ampleur des violences conjugales • Comprendre le faible recours aux plaintes pour les victimes de violences conjugales
Séquence 3 Les mécanismes des violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les mécanismes des violences conjugales (types et cycle des violences, emprise, stratégies des auteurs, psychotraumatisme, conséquences, distinction conflit/violence). • Le rôle des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes
Séquence 4 Que dit la loi ?	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur les principales infractions • Information sur les dispositions de la loi les plus récentes • Information sur les dispositifs de protection : ordonnance de protection, TGD, BAR
Pause Déjeuner	
Séquence 5 Accueillir une victime de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir adapter sa posture professionnelle à chaque étape de l'accueil des victimes (cas pratiques) • Savoir orienter les victimes en cas de danger
Séquence 6 Recueillir la parole d'une victime de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les techniques de recueil de la parole conciliant prise en compte des besoins de la victime et collecte d'informations • Savoir répondre aux besoins spécifiques variés des victimes pouvant se présenter (situations de handicap, victimes non-francophones, etc.)
Séquence 7 Intervenir à domicile en situation de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les réflexes à avoir pour mieux protéger les victimes et leurs enfants
Séquence 8 Orienter les victimes vers des structures spécialisées dans l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dispositifs d'aide spécialisés au niveau local • Identifier le réseau de partenaires (associatifs et institutionnels) spécialisés, et leurs spécificités, pour faciliter l'orientation des victimes

Distribution d'un questionnaire d'évaluation en fin de journée.



QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Accueillir, recueillir la parole et orienter une femme victime de violences conjugales

Projet régional de formation des forces de sécurité – Edition 2024

Date et département de la formation ://

Nom de la ou des associations formatrices :

Nom du ou de la participant-e (*facultatif*) :

Votre inscription à cette formation est-elle volontaire ?

- OUI / NON mais je souhaitais participer à cette formation / NON

Votre/vos mission(s) principale(s) au moment de la formation :

- Plaintes / accueil / enquêtes / interventions extérieures / VIF ou BLPF / police municipale / ASVP / Intervenant-e social-e en commissariat ou gendarmerie / Psychologue en commissariat ou gendarmerie // Autre :
- Rôle de management d'équipe / hiérarchie ? : OUI / NON

Votre activité est effectuée : le jour / la nuit / les deux

Votre genre : homme / femme / non-binaire / autre

Expérience : 1^{er} année de carrière / 2-5ans / 6-10 ans / +10ans / +20ans / +30ans

Les violences conjugales ont-elles été abordées dans le cadre de votre formation initiale ?

- OUI / NON

➔ **Si OUI :** par e-learning / avec des formateurs ou formatrices de la police ou la gendarmerie / avec des formateurs ou formatrices extérieures ? Autre :

Depuis que vous êtes en poste, avez-vous suivi une ou plusieurs sessions de formation sur le sujet des violences conjugales (formation continue) ?

- OUI / NON

➔ **Si OUI :** par e-learning / avec des formateurs ou formatrices de la police ou la gendarmerie / avec des formateurs ou formatrices extérieures ? / Autre :

Connaissez-vous l'association formatrice avant la journée la journée de formation ?

- OUI, plutôt bien / OUI, seulement de nom / NON.

1. LA FORMATION A-T-ELLE REPONDU A VOS ATTENTES ?

Le contenu (apports théoriques, exemples cités, etc.)

- Très satisfaisant Satisfaisant
 Insatisfaisant Très insatisfaisant

La durée

- Trop longue Longue
 Suffisante Courte Trop Courte

La pédagogie et l'animation

- Très satisfaisantes Satisfaisantes
 Insatisfaisantes Très insatisfaisantes

Les outils et documents remis en cours de formation

- Très satisfaisants Satisfaisants
 Insatisfaisants Très insatisfaisants

2. QUELS ONT ETE LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ?

(Maximum 4 réponses)

- Je ne trouve pas que la formation ait de points forts.
- La présentation des données chiffrées sur les violences conjugales.
- Les échanges sur la déconstruction des stéréotypes et des représentations sur les violences conjugales.
- L'explication des différentes formes que peuvent prendre les violences conjugales.
- Les apports théoriques sur les mécanismes des violences conjugales (cycle de la violence, etc.).
- Les apports théoriques sur les conséquences des violences conjugales (emprise, psychotrauma, santé).
- Les informations sur les stratégies des auteurs de violences conjugales.
- Les apports théoriques sur le droit et la loi.
- Les échanges autour des bonnes pratiques professionnelles pour l'accueil des victimes et le recueil de la parole.
- La présentation des dispositifs de protection des victimes (Ordonnance de protection, TGD, BAR).
- Les coordonnées des partenaires spécialisés du territoire pour orienter les victimes.
- L'expertise de terrain des formatrices / formateurs auprès des victimes.
- L'animation par des formatrices / formateurs extérieur-es aux forces de sécurité.
- La présentation du travail d'une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes.

Autre :

3. QUELS SERAIENT, SELON VOUS, LES POINTS A AMELIORER ?

(Maximum 4 réponses)

- Je ne trouve pas que la formation ait de points à améliorer.
- La présentation des données chiffrées sur les violences conjugales.
- Les échanges sur la déconstruction des stéréotypes et des représentations sur les violences conjugales.
- L'explication des différentes formes que peuvent prendre les violences conjugales.
- Les apports théoriques sur les mécanismes des violences conjugales (cycle de la violence, etc.).
- Les apports théoriques sur les conséquences des violences conjugales (emprise, psychotrauma, santé).
- Les informations sur les stratégies des auteurs de violences conjugales.
- Les apports théoriques sur le droit et la loi.
- Les échanges autour des bonnes pratiques professionnelles pour l'accueil des victimes et le recueil de la parole.
- La présentation des dispositifs de protection des victimes (Ordonnance de protection, TGD, BAR).
- Les coordonnées des partenaires spécialisés du territoire pour orienter les victimes.
- L'expertise de terrain des formatrices / formateurs auprès des victimes.
- L'animation par des formatrices / formateurs extérieur-es aux forces de sécurité.
- La présentation du travail d'une association spécialisée dans l'accompagnement des victimes.

Autre :

4. QUELS ELEMENTS IMPORTANTS AVEZ APPRIS AU COURS DE LA FORMATION :

(De 2 à 4 réponses)

- Je n'ai rien appris de nouveau.
- Liens entre inégalités femmes / hommes et violences conjugales.
- L'ampleur des violences faites aux femmes (chiffres des violences, etc.).
- Les freins au dépôt de plainte.

2/3

- La distinction entre conflits de couple et violences conjugales.
- Le cycle des violences conjugales.
- L'emprise et les stratégies des auteurs.
- Le psychotraumatisme et les conséquences pour les victimes.
- Le rôle des associations qui accompagnent les victimes de violences conjugales.
- Les infractions civiles et pénales liées aux violences conjugales.
- Les cyberviolences conjugales.
- Les dispositifs de protection (Ordonnance de protection, TGD, BAR).
- Les besoins d'une victime lors de son accueil en commissariat (écoute, confidentialité, etc.).
- Les bonnes pratiques de recueil de la parole d'une victime.
- La bonne utilisation de la grille d'évaluation du danger.
- Les réponses particulières à apporter face à la pluralité des situations des victimes (handicap, personnes non-francophones, etc.).
- La spécificité des violences conjugales dans les interventions à domicile.
- Les dispositifs d'aide au niveau local (hébergement d'urgence, plaintes "hors les murs", bons taxis, etc.).
- Le réseau de partenaires associatifs et institutionnels au niveau local et leur spécificité.

Autre :

5. QUE PENSEZ-VOUS POUVOIR INTEGRER DANS VOTRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ?

(De 2 à 4 réponses)

- Je ne pense pas pouvoir intégrer d'éléments de la formation dans ma pratique professionnelle

Objectif 1 : Mieux accueillir les victimes de violences conjugales, recueillir et faciliter leur parole.

- La mise en place des bonnes pratiques professionnelles pour l'accueil des victimes et le recueil de la parole (formulation des questions, posture d'écoute, etc.).
- La vulgarisation des explications à fournir aux victimes (explication des termes juridiques, de la procédure, etc.).
- La prise en compte des conséquences des violences lors du récit des violences par les victimes (souvenirs confus, dissociation, logorrhée, difficulté à nommer, etc.).
- La prise en compte des conséquences des violences sur la temporalité du dépôt de plainte (plainte tardive par rapport aux faits, retrait de plainte, refus de déposer plainte, etc.).
- Accorder une présomption de crédibilité aux femmes signalant des faits de violence de la part de leur partenaire ou ex.
- Une meilleure compréhension et attention à la gravité des faits de violences conjugales.

Objectif 2 : Mieux orienter les victimes et développer une approche partenariale et pluriprofessionnelle de la lutte contre les violences conjugales

- La présentation aux victimes des dispositifs judiciaires de protection (Ordonnance de protection, TGD, BAR).
- La présentation aux victimes des éventuels dispositifs locaux de prise en charge/ d'aide (bons taxis, etc.).
- L'orientation des victimes vers les associations spécialisées.
- Le travail partenarial avec les associations spécialisées du territoire.
- L'utilisation des outils d'aide et d'orientation des victimes (QR codes, flyers, violentomètre, etc.).

Autre :

6. AUTRES REMARQUES : POINTS QUE VOUS AURIEZ AIME ABORDER ? REMARQUES GENERALES ? SOUHAITS DE FUTURES FORMATION ? ETC.

.....

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

